



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Hérault - Arrondissement de Montpellier  
**Commune de SAUSSINES**

Envoyé en préfecture le 03/11/2023

Reçu en préfecture le 03/11/2023

Publié le

ID : 034-213402969-20231026-2023041049-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le : 26 octobre

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Isabelle De Montgolfier, Maire.

Date de convocation du Conseil : 20 octobre 2023

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 13

Présents : Isabelle de Montgolfier, Gérard Espinosa, Catherine Vigne, Nicolas Baudesseau, Emilie Avesque, Claude Cathelin, Serge Chapus, Mathieu Bourgarit, Joël Beauvivre

Absents représentés : Michel Gaches par Catherine Vigne, Julija Smiskal par Nicolas Baudesseau, Céline Roux par Isabelle de Montgolfier, Gilles Jannarelli par Gérard Espinosa.

Absents non représentés : stéphanie Jackowski, Pauline Miquel

Secrétaire de séance : Gérard Espinosa

**PERSONNEL COMMUNAL : création d'un poste non-permanent suite à un accroissement temporaire d'activité**

**Délibération n° 2023-04-10/49**

M Nicolas Baudesseau, 3ème adjoint, délégué aux affaires scolaires, rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Il expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un renfort sur le temps d'ALP du Vendredi soir, car la fréquentation sur ce temps périscolaire ne permet plus de rester dans le cadre d'un bon taux d'encadrement.

Ainsi, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1er novembre 2023., un emploi non permanent sur le grade d'animateur territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 2,75/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité du service de l'ALP.

Le conseil ayant entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré avec 12 voix pour

- **APPROUVE** la création d'un emploi non permanent relevant du grade d'animateur territorial pour effectuer les missions de l'encadrement de L'ALP durant le temps du vendredi soir de 15h45 à 18h30, suite à un accroissement temporaire d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 2,75/35ème, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.
- **PRECISE** que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 401/indice majoré 371, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- **DIT** que La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2023.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Pour extrait. Saussines, le 26 octobre 2023

La Maire, Isabelle de Montgolfier.

